

Monsieur Yannick Nadesan
Conseiller municipal
Délégué à la Petite Enfance

Le 4 juillet 2011

Téléphone : 02.23.62.13.82.
Télécopie : 02.23.62.13.89.

ynadesan@ville-rennes.fr

Conseil municipal du 4 juillet 2011

Intervention de Yannick Nadesan au sujet de l'équipement informatique des écoles privées.

La location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques sont des dépenses obligatoires des collectivités en faveur de l'enseignement privé sous contrat.

Les dépenses obligatoires à la charge des communes sont d'ailleurs détaillées dans la circulaire du 27 Août 2007, circulaire plus que généreuse avec l'enseignement privé.

La convention qui nous liait jusque là avec celui-ci arrivera à son terme cette année même.

Conformément à la loi, confirmée sur ce point par la jurisprudence du Conseil d'Etat, la future convention devra repartir sur des bases prenant en compte le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il apparaît dans les comptes administratifs.

Nous considérons qu'au-delà de 2011, les dépenses liées à l'informatique doivent donc, avec les autres dépenses obligatoires, être intégrées à une même convention.

En conséquence, les élus du groupe communiste s'abstiendront.